



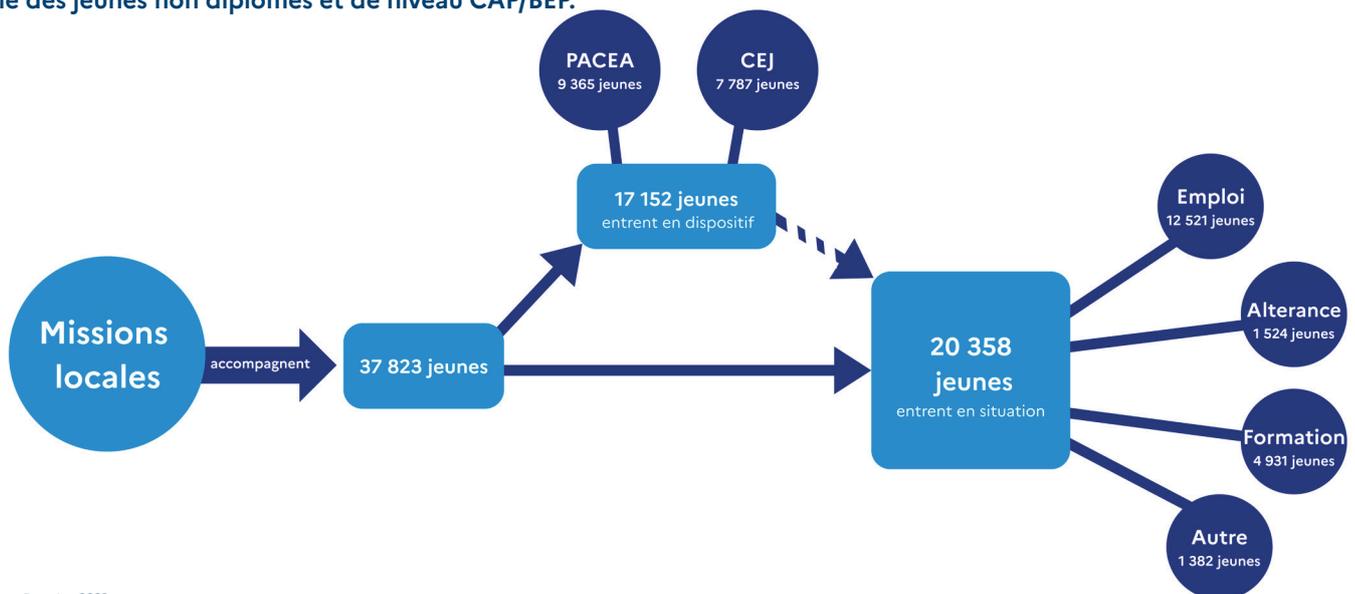
# LES JEUNES SUIVIS PAR LES MISSIONS LOCALES EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2024

## DREETS Analyses Centre - Val de Loire - Mai 2025

En 2024, les jeunes accompagnés par les Missions locales en Centre-Val de Loire sont majoritairement des hommes âgés de 18 à 21 ans. Une grande partie d'entre eux n'est pas diplômée.

Près de la moitié des jeunes accompagnés ont intégré un dispositif comme le Contrat Engagement Jeune (CEJ) ou le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), avec une proportion plus élevée parmi les plus jeunes et les femmes. Plus de la moitié des jeunes accompagnés ont trouvé un emploi, une formation ou une alternance. L'accès à l'emploi reste plus difficile pour les mineurs et les jeunes de niveau CAP/BEP.

Les jeunes de moins de 17 ans s'orientent davantage vers l'alternance, tandis que la formation est privilégiée par une large partie des jeunes non diplômés et de niveau CAP/BEP.



Données 2023

### Les jeunes accompagnés sont plus souvent des hommes âgés de 18 à 21 ans, non diplômés et accompagnés depuis un an ou moins avec des disparités d'accès à l'insertion selon l'âge et le diplôme

Les jeunes accompagnés par les Missions locales sont des jeunes âgés entre 16 et 25 ans bénéficiant d'un parcours personnalisé vers l'emploi. Celui-ci se traduit par un soutien des jeunes dans leur recherche d'emploi, leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits sociaux, à la citoyenneté et à la mobilité. Les jeunes peuvent bénéficier d'une aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) ou d'un accompagnement post-emploi. Ces services sont assurés par un conseiller attitré au sein de la Mission Locale.

#### 37 823 jeunes de 16 à 25 ans sont accompagnés par les Missions locales en région Centre-Val de Loire en 2024.

C'est quasiment autant qu'en 2023 où 37 927 jeunes étaient accompagnés. Un quart d'entre eux résident dans le Loiret et un sur cinq en Indre-et-Loire. La plupart bénéficie de cet accompagnement depuis un an (32 %) ou moins (22 %).

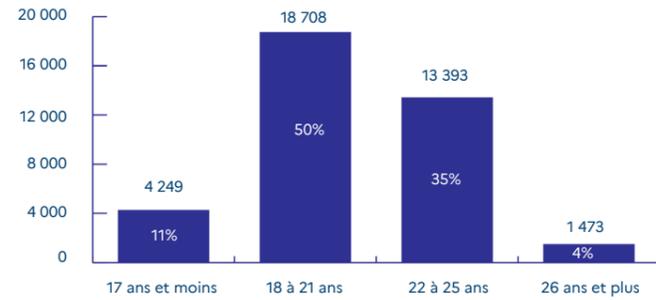
Plus de la moitié d'entre eux (54 %) sont des hommes (contre 49 % pour l'ensemble de la population régionale).

11 % sont âgés de moins de 17 ans, la moitié de 18 à 21 ans et plus d'un tiers (35 %) de 22 à 25 ans. (figure 1).

Le manque de diplôme est un frein à l'insertion professionnelle. Logiquement, 4 jeunes accompagnés sur 10 n'ont aucun diplôme. 14% sont de niveau CAP/BEP.

Un quart (26 %) ont un niveau Bac et une minorité (6 %) est diplômée avec un niveau bac+2 à bac+5.

À titre de comparaison, parmi l'ensemble des jeunes de 15 à 29 ans du Centre-Val de Loire, 10 % sont non diplômés, 14 % sont détenteurs d'un CAP/BEP, 29 % d'un Bac et 24 % d'un Bac+2 à Bac+5.

**Figure 1** Répartition des 37 823 Jeunes accompagnés par âge en Centre-Val de Loire en 2024

Note de lecture : 4 249 jeunes de 17 ans et moins sont accompagnés par les Missions locales en 2024  
Source : Données 2024 ARML Centre-Val de Loire

### Les jeunes entrés en dispositif sont plus souvent des femmes âgées de moins de 21 ans

Les jeunes entrés en dispositif sont ceux qui, parmi les jeunes accompagnés par les Missions locales, bénéficient d'un Contrat Engagement Jeune (CEJ) ou d'un Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA). 17 152 jeunes sont entrés en dispositif en Centre-Val de Loire en 2024, soit 45 % des jeunes accompagnés. C'est plus qu'en 2023 (16 047 jeunes soit 42 % des jeunes accompagnés).

Le quart de ces jeunes sont entrés en PACEA en 2024 (contre 27 % en 2023) et 21 % en CEJ (contre 15 % en 2023). Bien que les jeunes accompagnés soient plus souvent des hommes, la part des entrées en dispositif est légèrement plus élevée chez les femmes (47 % contre 44 % chez les hommes). Les plus jeunes sont davantage enclins à entrer en dispositif : les trois quarts (76 %) des jeunes accompagnés âgés de 17 ans

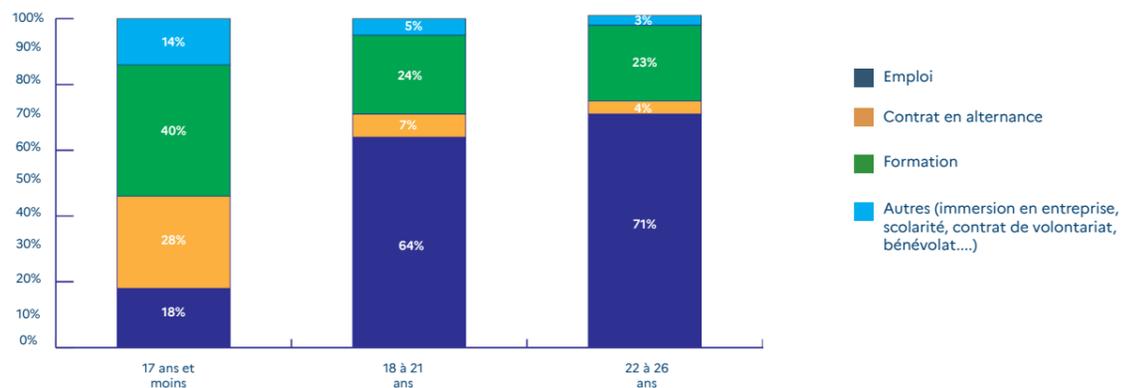
et moins et 51% des 18 à 21 ans sont entrés en dispositif tandis que seul un tiers des 22-25 ans y entre. Le diplôme n'a pas un impact important sur les entrées en dispositif : moins de la moitié (47 %) des jeunes accompagnés non diplômés sont entrés en dispositif, 42% des jeunes de niveau CAP/BEP, 44% des jeunes de niveau Bac et 41% des jeunes de niveau Bac+2 à Bac+5.

### Plus de la moitié des jeunes accompagnés par les Missions locales sont entrés en situation

Les jeunes entrés en situation désignent ceux qui, parmi les jeunes accompagnés par les Missions locales, ont accédé à un emploi, une formation ou un contrat d'alternance. 20 358 jeunes sont entrés en situation en Centre-Val de Loire en 2024 (soit 54 % des jeunes accompagnés), contre 22 055 en 2023 (58 %). Les deux tiers d'entre eux sont en emploi, un quart en formation, une minorité en contrat d'alternance (8%) ou autre (7%). Les entrées en situation varient selon l'âge : plus de la moitié (51 %) des jeunes

entrés en situation ont entre 18 et 21 ans. En 2024, l'accession à un emploi est moins facile pour ces jeunes que lors des deux années précédentes. Les moins de 17 ans sont moins nombreux à être entrés en emploi (10 % d'entre eux ont obtenu un emploi, contre 18 % en 2022 et 2023). Les 18 à 21 ans et 22 à 26 ans sont entrés en emploi à respectivement 51 et 63 % (contre 64 et 71% en 2023). L'alternance est la voie d'entrée en situation la moins utilisée, sauf chez les moins de 17 ans.

En effet, ce sont les plus nombreux à être entrés en contrat d'alternance (18 % en 2024). L'alternance concerne seulement 7 % des 18 à 21 ans et 4 % des 22 à 26 ans. La formation est la troisième voie d'entrée en situation. Comme en 2023, les moins de 17 ans sont largement plus nombreux en formation (40 % en 2024), les 18 à 21 ans et les 22 à 26 ans eux, sont respectivement 64 % et 71 % à être entrés en emploi.

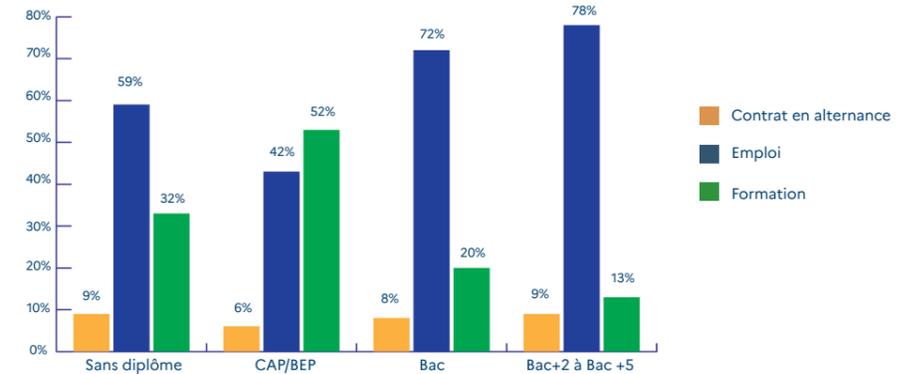
**Figure 2** Répartition des jeunes entrés en situation par âge et type de situation en Centre-Val de Loire en 2024

Note de lecture : 18% des jeunes de 17 ans et moins sont entrés en emploi en 2024  
Source : Données 2024 ARML Centre-Val de Loire

L'entrée en situation varie aussi selon le niveau de formation. En 2024, 46 % des jeunes non diplômés sont entrés en dispositif, contre 56 % des jeunes de niveau CAP/BEP, 57% des jeunes de niveau Bac et 55% des jeunes de niveau Bac+2 à Bac+5. L'accès à l'emploi est plus marqué pour les jeunes diplômés : 72 % des bacheliers et 78 % des jeunes de niveau Bac+2 à Bac+5 ont trouvé un emploi.

Moins d'un tiers des jeunes non diplômés (59 %) et moins de la moitié des jeunes de niveau CAP/BEP (42 %) ont accédé à un emploi. L'entrée en alternance est relativement homogène entre les niveaux de diplôme : 9 % des non diplômés, 6 % des jeunes de niveau CAP/BEP, 8 % des bacheliers et 9 % des diplômés de niveau Bac+2 à Bac+5 ont suivi cette voie.

Les jeunes titulaires d'un CAP ou d'un BEP se trouvent majoritairement en formation (52 %, un taux en hausse de 10 points par rapport à 2023). Derrière eux, un tiers des non diplômés (- 7 point par rapport à 2023), 20 % des bacheliers (+ 4 points) et 13 % des jeunes de niveau Bac+2 à Bac+5 (+ 2 points) (voir figure 3).

**Figure 3** Répartition des jeunes entrés en situation par niveau de diplôme et type de situation en Centre-Val de Loire en 2024

Note de lecture : Parmi les jeunes sans diplôme entrés en situation, 9% sont en alternance  
Source : Données 2024 ARML Centre-Val de Loire.

### Encadré 1

#### Jeunes invisibles, les Neet

NEET (Not in Education, Employment or Training) désigne les jeunes sans emploi, ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation. En 2021, 72 180 jeunes sont considérés comme Neet en Centre-Val de Loire, soit 17,5 % des jeunes de la région. Leur répartition géographique est homogène : 20 % se situent dans le Cher, 19 % dans l'Indre, 18 % dans le Loir-et-Cher, le Loiret et l'Eure-et-Loire et 15 % dans l'Indre-et-Loire.

La majorité d'entre eux est majeure : 23 % des jeunes Neets sont âgés de 22 à 26 ans, 21 % de 26 à 29 ans et 20 % de 18 à 21 ans. Seulement 5 % des Neets sont âgés de 15 à 17 ans. La répartition entre hommes et femmes est équilibrée : 49,8 % sont des femmes et 50,2 % des hommes. La part de Neets la plus élevée se trouve parmi les non diplômés (42 %). Ce taux descend à 25 % pour ceux

ayant un niveau BEP ou CEP, puis à 16 % pour les titulaires du baccalauréat et à 13 % pour ceux ayant un niveau Bac+2 ou plus. Les jeunes de niveau CEP et brevet des collèges sont les moins nombreux à être Neets (9 %), en grande partie parce que ceux dont le dernier diplôme en date est le brevet des collèges sont majoritairement encore en scolarité, ce qui les maintient hors du statut de Neet.

### Encadré 2

#### Les actions des Missions locales

Présentes sur l'ensemble du territoire national avec plus de 6 800 sites, les 436 missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Elles guident les jeunes dans de multiples domaines : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

L'Association Régionale des Missions Locales Centre-Val de Loire coordonne et anime l'ensemble des 20 Missions Locales de la région.

Ses missions :  
- Représenter et valoriser le réseau auprès des acteurs institutionnels  
- Appuyer le réseau dans le déploiement des politiques publiques  
- Animer le réseau et développer des outils de mutualisation et d'expertise  
- Être le porte-parole de la jeunesse et de sa situation  
- Contribuer à la professionnalisation du réseau

Source : ARML Centre-Val de Loire

## Définitions :

**Missions locales** : Présentes sur l'ensemble du territoire national avec plus de 6 800 sites, les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

**Contrat Engagement Jeune (CEJ)** : Le 1er mars 2022, la Garantie Jeunes (GJ) a été remplacée par le Contrat d'engagement jeune. Il propose aux jeunes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable un programme d'accompagnement intensif (avec un objectif de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine), avec une mise en activité régulière. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois. Sur cette période, un conseiller de la mission locale ou de France Travail est chargé de proposer au jeune un accompagnement personnalisé répondant au plus près à ses besoins. De plus, selon leurs ressources et sous condition de respecter leurs engagements, les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520 euros. Parmi ces jeunes éloignés de l'emploi, certains cumulent des difficultés de tous ordres : accès au logement, santé, mobilité limitée, distance aux institutions, faible niveau de qualification, ou encore des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, sortant de prison, mineur non accompagné, etc. Des moyens spécifiques ont été engagés pour mieux repérer, mobiliser et accompagner ces jeunes par des voies adaptées. Ainsi, les parcours proposés dans le cadre du CEJ « Jeunes en rupture » visent à répondre prioritairement à l'ensemble des freins à l'insertion professionnelle auxquels ces jeunes sont confrontés.

**Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (Pacea)** : Il s'agit d'un contrat d'engagement réciproque signé avec la mission locale après un diagnostic réalisé avec un conseiller au regard des attentes et du projet. Cet accompagnement s'étale sur une durée maximale de 24 mois consécutifs et se décompose en différentes phases. Chaque phase d'accompagnement peut comporter : des périodes de formation ; des situations professionnelles, y compris des périodes de mise en situation en milieu professionnel ; des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel ; des actions portées par d'autres organismes susceptibles de contribuer à l'accompagnement.

**Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV)** : Il s'agit de territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. C'est sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants que les nouveaux territoires cibles ont été définis. Cette réforme vise à concentrer les moyens d'intervention de la politique de la ville au profit des quartiers dont les habitants rencontrent les plus grandes difficultés.

**Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)** : Celles-ci visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'Etat au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

## Bibliographie :

[« Les jeunes suivis dans les missions locales des Pays de la Loire entre 2018 et 2021 », Dreets Pays de la Loire, octobre 2023 - SESE Céline TECHER](#)

[« Après un pic dû à la crise sanitaire, la part des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation repart à la baisse », Insee Focus n°285, janvier 2023 - Flora VUILIER-DEVILLERS](#)

[« Quels effets de la Garantie Jeunes sur l'insertion professionnelle de ses bénéficiaires ? », Dares ANALYSES n°3, janvier 2023 - Francesco FILIPPUCI](#)

[« Qui sont les jeunes entrés dans le plan « 1 jeune, 1 solution » ? », Dares Focus n°36, juillet 2022 - Mathieu SIGAL](#)